

SOMMAIRE

RMP	La procédure de gestion révisée
Tests par simulation	Les tests par simulation informatique
Objectifs	Objectifs de gestion
Incertitudes	Tenir compte des incertitudes
Limites de captures	Comment les limites de captures sont-elles fixées ?
Tests	Les tests en conditions réelles
RMS	Le plan de gestion révisé

LA PROCEDURE DE GESTION REVISEE (RMP)

Au début de ses discussions sur la gestion future de la chasse commerciale, après l'adoption du moratoire (effectif à partir de 1985-86), le comité scientifique a reconnu la nécessité de fixer des objectifs et des procédures de gestion tirant les leçons de ses difficultés précédentes, constatant notamment le caractère limité des données à sa disposition et de celles qu'il était susceptible d'obtenir. Pour dire les choses simplement, il ne servait à rien d'élaborer une procédure de gestion nécessitant des estimations de population à l'individu près lorsque, par exemple, la meilleure estimation possible d'un effectif était un intervalle de 10 000 à 20 000.

LES TESTS PAR SIMULATION INFORMATIQUE

Il n'était clairement pas acceptable de mettre en œuvre des procédures de gestion expérimentales dans la nature. Outre les conséquences graves d'éventuelles erreurs de gestion, pour des espèces comme les baleines, qui ont une durée de vie longue, il aurait fallu attendre longtemps pour conclure au succès ou à l'échec de ces procédures. Le comité scientifique s'est donc appuyé sur des baleines « virtuelles » et des simulations de comportements de populations sur de longues périodes (100 ans).

OBJECTIFS DE GESTION

Le processus d'élaboration ne pouvait s'effectuer qu'en tenant compte d'objectifs de gestion. Ceux-ci, fixés par la Commission, peuvent se résumer ainsi :

1. les limites de captures doivent être aussi stables que possible ;
2. les captures ne doivent pas être autorisées pour les stocks dont l'effectif est inférieur à 54 % de la capacité de charge estimée ;
3. Le stock doit permettre l'obtention du rendement continu le plus élevé possible.

La Commission a décidé que la priorité devait être accordée à l'objectif n° 2. Afin de traduire cet objectif en termes quantitatifs, la Commission a choisi parmi trois options présentées par le comité scientifique.

TENIR COMPTE DES INCERTITUDES

Au terme de plusieurs années d'intenses travaux, le comité a élaboré une procédure permettant de déterminer des limites de captures sans danger pour les stocks. Cette procédure nécessite de connaître deux paramètres essentiels : des estimations des abondances actuelles, effectuées régulièrement, et les captures passées et actuelles. Au cours de cette période, le comité a soumis la procédure à de nombreux tests concernant toute une série d'hypothèses et de problèmes, notamment :

- plusieurs modèles de population et hypothèses associées ;
- différents niveaux de départ de populations, de 5 % à 99 % de l'effectif « initial » de la population ;
- différents niveaux de rendement maximum de renouvellement, de 40 % à 80 % ;
- différents taux de rendement maximum de renouvellement, de 1 % à 7 % (avec des changements dans le temps) ;
- différents niveaux d'incertitude et de biais dans les abondances de population ;
- des changements dans la capacité de charge (notamment une réduction de moitié) ;
- des erreurs dans l'historique des captures (notamment une sous-estimation de moitié) ;
- des catastrophes (événements occasionnels réduisant une population de moitié) ;
- différentes fréquences de recensements.

COMMENT LES LIMITES DE CAPTURES SONT-ELLES FIXEES ?

L'algorithme des limites de captures (ALC) est l'une des composantes essentielles de la RMP ; il

précise le mode de calcul des limites de captures à partir des informations requises.

Très simplement, l'ALC reconnaît qu'au départ, la situation « réelle » du stock est mal connue, et qu'il existe un grand nombre de valeurs possibles du niveau de destruction du stock et de sa productivité. De la même manière, il admet deux types d'incertitudes dans l'estimation de l'effectif actuel de la population : la méthode utilisée pour estimer l'abondance, même si elle fournit une estimation « la meilleure possible » ne peut donner qu'un intervalle dans lequel se situe probablement la population, et l'estimation peut-être biaisée.

L'ALC est une procédure fondée sur le retour d'information : à mesure que de nouvelles informations sont collectées grâce à des campagnes d'observation (et des captures le cas échéant), les estimations des paramètres requis sont affinées. La procédure assure ainsi constamment son propre contrôle.

Les limites de captures sont fixées pour des périodes de cinq ans, ce qui constitue l'un des moyens d'atteindre l'objectif de stabilité des prises. En outre, en l'absence de nouvelles estimations fondées sur des observations dans les délais requis, les captures sont progressivement stoppées. À mesure que des informations supplémentaires sont collectées grâce aux nouveaux recensements effectués, l'ALC améliore ses estimations des valeurs des paramètres, ce qui réduit l'intervalle des limites de captures possibles.

LES TESTS EN CONDITIONS REELLES

À l'origine, l'ALC a été testé en se fondant sur l'hypothèse qu'il s'appliquait aux stocks biologiques connus. Jusqu'à présent, il n'a été mis en œuvre que pour les petits rorquals de l'Atlantique nord et de l'hémisphère sud. Faute d'« essais de mise en œuvre » de ce type, la RMP fixe les limites de captures à zéro. Mais même avec ces essais, il est clair que pour de nombreuses espèces telles que la baleine bleue dans l'hémisphère sud, la RMP n'autorisera pas de captures avant longtemps.

La procédure de gestion révisée

La RMP est constituée de l'ALC mais aussi de règles concernant notamment le détail des limites géographiques des stocks, la répartition des captures entre de petites zones, les mesures à prendre si le nombre de captures de femelles excède fortement celui des mâles ou l'inverse et le calendrier des études exhaustives à mener sur toutes les informations disponibles.

En outre, le comité scientifique a fixé des directives et règles sur les campagnes d'observation et sur l'analyse des résultats si les estimations qui en découlent sont considérées comme suffisamment fiables pour être utilisées dans l'ALC. Des directives et règles similaires ont été développées concernant les données nécessaires, leur qualité et leur analyse.

En résumé, les huit années de travail du comité scientifique ont abouti à la procédure de gestion d'une ressource naturelle la plus rigoureusement testée à ce jour. Elle constitue une référence en matière de gestion des ressources marines et des autres ressources biologiques.

Il faut noter son caractère éminemment précautionneux ; il s'agit sans doute de la procédure la plus précautionneuse jamais élaborée. Cet aspect peut se comprendre aisément : toute procédure tenant explicitement compte de niveaux élevés d'incertitudes et apte à traiter le large éventail de scénarios testés tendra à la prudence.

Ainsi, de manière générale, le nombre de prises annuelles autorisées après un seul recensement sera typiquement de moins de 0,5 % de l'effectif de la population estimé ; par exemple, si l'effectif est estimé à 10 000 individus, le nombre annuel de prises devra être inférieur à 50.

De telles précautions reflètent les priorités relatives attribuées aux objectifs, le niveau d'incertitude des informations sur l'abondance, la productivité et l'identité des stocks de cétacés et le fait que de nombreuses années seront nécessaires pour que l'ALC affine ses estimations des paramètres requis.

LE PLAN DE GESTION REVISE

Le comité scientifique a recommandé à l'unanimité la RMP à la Commission, indiquant que tous les aspects scientifiques des travaux avaient été traités. Ces aspects scientifiques ont été adoptés par la Commission en 1994. Leur application effective à la gestion des cétacés (du moins pour les stocks pour lesquels la RMP a été testée) relève bien sûr d'une décision politique. La Commission ne fixera pas de limites de captures pour la chasse commerciale avant d'avoir adopté un plan de gestion révisé (*Revised Management Scheme* – RMS) complet. Ce RMS sera non seulement constitué du volet scientifique, comprenant la RMP, mais aussi d'aspects non scientifiques, notamment les inspections et le contrôle du respect des règles fixées, ainsi qu'éventuellement les méthodes d'abattage non cruelles. (Pour de plus amples informations sur le RMS, cliquez [ici](#).)